



17 06 05*

La collecte d'amiante lié en déchèterie, Comment ça marche? (en 4 étapes)



SICOTRAL

2 voie de Chaume
88260 Lerrain

1) Prendre rendez-vous par formulaire

- Les formulaires d'acceptation à nous renvoyer sont présents en déchèterie, au bureau du SICOTRAL et sur le site internet du SICOTRAL
- Le protocole validé au SICOTRAL est également disponible sur internet.

Les fiches doivent être complètes,
signées et les pièces jointes à jour !

TOUJOURS joindre une photo du stock !



5 équivalents
plaques par an



2) Recevoir le courrier d'acceptation préalable

- Suite à l'envoi du formulaire d'acceptation et des documents demandés, on vous renvoie un courrier d'acceptation préalable, qu'il vous faudra présenter le jour de votre dépôt, avec une pièce d'identité.

3) Préparer son chargement

- Chez vous : ne rien casser, frotter, couper, casser... Cela met des fibres en suspension !
- Porter des équipements de protection individuels avant les manipulations
- Mouiller si nécessaire les déchets pour éviter la mise en suspension de fibres.
- Préemballer les déchets dans du film étirable transparent ou dans des sacs TRANSPARENTS.

Attention à la solidité et
l'étanchéité de votre
préemballage !



Site web : www.sicotral-vosges.com

Pour plus d'infos, écrivez-nous à tout moment sur julie.sicotral@orange.fr ou appelez le 03 29 07 53 18 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis 13h30 17h30.

Les agents refuseront les dépôts non conformes et en informeront la préfecture !

Seuls les déchets d'amiante lié des particuliers enregistrés au bureau du SICOTRAL seront acceptés !

Pas d'inquiétudes ... Les agents seront équipés d'EPI lors de votre venue.



4) Apporter ses déchets sur le site spécifié

- Se munir de son courrier d'acceptation préalable pour avoir la validation de l'apport
- Suivre les instructions du courrier
- Faire contrôler son chargement
- Dans l'idéal, être équipé d'EPI